



OIAC

Secrétariat technique

Cabinet du Directeur général

S/33/98

21 janvier 1998

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

**CEREMONIE D'OUVERTURE POUR L'INAUGURATION
DU GROUPE DE FORMATION B DE L'OIAC**

Ypenburg, 16 janvier 1998

**DISCOURS LIMINAIRE
PRONONCE PAR
M. J. J. C. VOORHOEVE
MINISTRE DE LA DEFENSE DES PAYS-BAS**

ET

**DISCOURS DE BIENVENUE
PRONONCE PAR
M. JOSE MAURICIO BUSTANI
DIRECTEUR GENERAL DE L'OIAC**

**DISCOURS LIMINAIRE
PRONONCE PAR
M. J. J. C. VOORHOEVE
MINISTRE DE LA DEFENSE DES PAYS-BAS**

1. J'ai le grand plaisir d'accueillir chacun de vous à la cérémonie d'ouverture de ce deuxième cours de formation destiné aux inspecteurs de l'OIAC. Le début du programme coïncide avec le cinquième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, laquelle a été ouverte à la signature le 13 janvier 1993 à Paris.
- 2.. Il nous a fallu 20 ans de négociations pour consentir à cette interdiction complète longuement attendue. La première utilisation des armes chimiques remonte à 2 400 ans, à l'époque où Athènes et Sparte se sont servies de soufre et de goudron brûlants lors de la célèbre guerre qui les opposa. En Asie, le mélange composé de poudre à canon noire et d'arsenic a été élaboré au IXe siècle.
3. La révolution scientifique et industrielle du XIXe siècle a donné naissance à de nouvelles techniques de guerre. Des substances toxiques pouvaient être fabriquées dans n'importe quelle quantité, ce qui donnait une dimension nouvelle et redoutable aux conflits violents. Nous avons tous entendu parlé de la terrifiante utilisation de gaz toxique pendant la Première guerre mondiale, en violation de la deuxième Conférence de La Haye de 1907 au cours de laquelle les pays belligérants en question avaient approuvé l'interdiction des armes chimiques dans le texte de la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre terrestre.
4. Plus récemment, nous avons assisté à la fin de la Guerre froide avec, comme rebondissement, une vraie guerre dans le Golfe. La menace de guerre chimique était à nouveau dans l'air. Depuis lors, nos compagnons d'armes de la Commission spéciale des Nations Unies chargée du désarmement de l'Iraq n'ont pas ménagé leurs efforts pour mettre au jour ce qui doit être détruit. Avec l'expérience iraquienne, nous avons été à rude école pour défendre la sécurité. J'espère sincèrement que la Convention montrera sans aucun doute qu'il existe une voie plus facile si nous consentons tous à coopérer.
5. A cet égard, je suis optimiste car il n'y aurait aucun intérêt à mettre en oeuvre un accord de désarmement multilatéral ayant un caractère véritablement historique si nous ne pensions pas qu'il changerait la donne. C'est manifestement le contraire : nous luttons pour un monde plus sûr car nous pensons que nos efforts peuvent et vont changer la donne.
6. La présente Convention est le moyen d'atteindre cet objectif. C'est un outil dont nous devons faire le meilleur usage possible.
7. Pour ce faire, la Convention doit être crédible. Or, sa crédibilité ne peut être assurée que si tous les Etats parties s'engagent véritablement et veulent montrer aux autres qu'ils respectent les règles qu'ils ont adoptées. En d'autres termes, les déclarations des Etats parties et les inspections sur place qui seront effectuées par l'OIAC

permettront de s'assurer que la Convention est bien appliquée. A elles deux, elles sont la clé qui permet de vérifier efficacement que les parties à la Convention ne mettent pas au point, ne fabriquent pas, ne stockent pas et n'emploient pas d'armes chimiques en aucune circonstance.

8. Je voudrais maintenant faire part de mes observations aux 80 participants qui vont suivre, à partir d'aujourd'hui, ce deuxième cours de formation. Vous, futurs inspecteurs, allez accomplir la tâche délicate qui consiste à vérifier le respect de la Convention. Vous allez vous engager dans un processus intensif parfois difficile, conduire votre action dans des circonstances dont vous n'avez pas l'habitude et, pour certains d'entre vous, dans des langues que vous connaissez mal. Je vous félicite d'être prêts à tenter l'expérience et j'espère que vous trouverez ce programme de formation enrichissant. Dans six mois, vous saurez si vous avez réussi l'examen ou non. On m'a dit qu'à l'issue du premier cours, la quasi-totalité des candidats avait été retenue. J'ai bon espoir que votre groupe fasse aussi bien, sinon mieux.
9. Le Gouvernement néerlandais attache une grande importance à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et a manifesté à plusieurs reprises sa volonté d'agir en conséquence. Personnellement, je considère comme un privilège l'opportunité qui m'est donnée une nouvelle fois de vous fournir, à vous qui participez à ce deuxième cours, les moyens d'entamer votre formation. J'espère sincèrement que cela deviendra une tradition. Je renouvelle mes félicitations au laboratoire TNO/Prins Maurits pour sa précieuse contribution aux cycles de formation. Enfin, et non des moindres, je vous félicite, M. le Directeur général, et à travers vous l'ensemble des fonctionnaires de l'Organisation, pour les efforts que vous déployez sans relâche afin d'assurer le bon fonctionnement de l'OIAC. Vous pouvez compter sur l'appui soutenu des Pays-Bas en leur double qualité de pays hôte de l'Organisation et d'Etat partie à la Convention.
10. Il y a un an, le premier cours de formation des inspecteurs a démarré à Woensdrecht. A cette occasion-là, le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire, M. Ian Kenyon, s'est déclaré préoccupé par le fait que des pays importants n'avaient pas ratifié la Convention. Depuis lors, nous avons enregistré un certain nombre de ratifications notables, dont celles de l'Iran, de la Fédération de Russie, de la Chine et du Pakistan. Ce faisant, ces deux derniers pays ont magistralement montré l'exemple - ce qui, je l'espère, incitera les autres à les suivre.
11. Il est grand temps pour les pays qui se sont engagés à détruire les armes chimiques d'entamer ce processus. Comme vous le savez sans doute, les Pays-Bas ont manifesté la volonté d'apporter leur obole en aidant la Russie à détruire ses vastes arsenaux chimiques. Nous devrions considérer le démantèlement de ces arsenaux comme un problème européen commun - l'héritage négatif du passé. La contribution de 15 millions d'écus que la Commission européenne a annoncée représente en effet un signe très positif et un bon début. Je sais que d'autres pays souhaitent aussi aider la Russie dans ce domaine, par exemple l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Suède et la Finlande.

12. Dans six mois, 80 candidats de 37 nationalités différentes seront prêts à subir à l'ultime étape de sélection. Ce sera un grand jour pour vous, mais aussi pour votre pays et pour les Pays-Bas qui représentent le pays hôte. Ce sera également un grand jour pour l'OIAC. Mais ce sera surtout un grand jour pour la communauté mondiale car nous aurons alors franchi une nouvelle étape sur la longue route qui doit mener vers un monde sans armes chimiques.

**DISCOURS DE BIENVENUE
PRONONCE PAR
M. JOSE MAURICIO BUSTANI
DIRECTEUR GENERAL DE L'OIAC**

1. Excellences, Mesdames et Messieurs,
2. Au nom de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie d'ouverture pour l'inauguration du deuxième cours de formation destiné aux inspecteurs de l'OIAC. Je voudrais remercier le général de division Homan pour ses propos aimables et le remercier aussi de bien vouloir co-accueillir cette importante manifestation. J'aimerais également saluer tout particulièrement Son Excellence M. Voorhoeve, ministre de la défense des Pays-Bas. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de le rencontrer en personne.
3. Ceux d'entre nous qui connaissent bien le texte de la Convention sur les armes chimiques sont profondément conscients de l'importance cruciale du rôle des inspections sur place que mène l'OIAC dans le cadre du système de vérification créé en application de la Convention. Conjuguées aux déclarations présentées par les Etats parties à l'OIAC, les inspections sur place sont la clef qui permettra aux Etats parties à la Convention de prouver leur engagement à ne pas mettre au point, fabriquer, stocker ni employer d'armes chimiques. Il s'ensuit que l'OIAC doit former et sélectionner des spécialistes hautement qualifiés, originaires de toute une gamme d'Etats membres, afin de veiller à ce qu'un corps d'inspecteurs compétents soit à notre disposition pour s'acquitter de cette tâche fondamentale et complexe. C'est en ayant cet objectif à l'esprit que le premier cours de formation organisé au début de l'année 1997 a finalement donné suite au recrutement de 126 inspecteurs au cours de la même année. La cérémonie d'aujourd'hui marque le début de la formation d'un deuxième groupe de 80 inspecteurs potentiels qui, lorsqu'ils auront achevé ce cours avec succès, seront habilités à entrer à l'Inspectorat de l'OIAC.
4. Il a fallu déployer beaucoup d'efforts pour réunir un tel groupe. Il est gratifiant pour nous tous qui avons participé à cette opération d'être ici aujourd'hui et de voir nos efforts porter leurs fruits. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les Etats membres qui ont présenté des candidats à ce cours de formation. Je sais que vous vous joindrez à moi pour remercier les fonctionnaires qui n'ont pas ménagé leurs efforts lors de ces préparatifs. Mes remerciements vont aussi aux Etats membres qui ont proposé d'appuyer ce cours de formation, à savoir : l'Allemagne, la Chine, l'Espagne, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, les Pays-Bas, la République slovaque, la Roumanie, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse,. En offrant leur soutien, ces Etats membres partagent un précieux savoir-faire qui est essentiel pour s'assurer que l'OIAC est dotée d'un cours d'inspecteurs qualifiés et efficaces. A cet égard, je tiens à remercier tout particulièrement le gouvernement des Pays-Bas, notre pays hôte, ainsi que sa délégation à l'OIAC, et la ville de La Haye. Mes remerciements s'adressent également à la Direction de TNO/PML (Laboratoire Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek/Prins Maurits), ainsi qu'au personnel de l'Institut

de la défense des Pays-Bas à Ypenburg, lequel nous a accueillis avec une courtoisie sans faille, une bonne humeur et une compétence appréciable. Pour une organisation internationale comme la nôtre, qui nécessitera une formation en cours d'emploi de ses inspecteurs, la possibilité d'utiliser des locaux aussi bien conçus nous aide énormément. J'espère sincèrement que cette relation inestimable se poursuivra dans l'avenir.

5. Permettez-moi de me tourner vers ceux qui, aujourd'hui, vont entamer ce cours de formation. La session que vous allez suivre sera intensive et parfois difficile, notamment parce que vous allez évoluer dans des environnements inconnus. De plus, beaucoup d'entre vous ne travailleront pas dans leur langue maternelle. Ne vous découragez pas. Moi non plus, je ne travaille pas dans ma langue maternelle. Vous avez réussi jusqu'ici - votre présence aujourd'hui est en soi une réussite puisque vous avez été sélectionnés sur plus de 1 500 candidats qui étaient en lice. Le grand nombre de candidatures n'a pas vraiment facilité la sélection des stagiaires. Les inspecteurs de l'OIAC ne doivent pas seulement être experts dans leur domaine, ils doivent aussi être capables de travailler ensemble au sein d'une équipe internationale et dans diverses situations difficiles et parfois délicates sur le plan politique. Je suis sûr que chacun de vous sans exception possède le dévouement, la concentration et la discipline nécessaires pour suivre ce cours avec succès et devenir un inspecteur compétent et hautement qualifié.
6. En votre qualité d'inspecteur, vous entrez dans une organisation jeune et dynamique, à un moment crucial de son développement. Bien que la Convention soit entrée en vigueur il y a moins d'un an, les progrès réalisés sont déjà substantiels. Nous allons très bientôt emménager dans notre nouveau siège à La Haye. De plus, nous avons presque fini de recruter le personnel voulu et le lancement de ce cours de formation représente maintenant une étape importante vers la constitution d'un Inspectorat efficace, compétent et efficient. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les activités de vérification de l'OIAC sont allées bon train puisque 134 inspections ont été menées à bonne fin dans plus de 22 Etats parties. Les rapports que m'ont communiqué les Etats parties inspectés nous félicitaient pour l'excellence de nos inspections.
7. Des difficultés se sont naturellement fait jour au cours de certaines inspections, surtout du fait d'interprétations différentes données à certaines dispositions de la Convention. Nous devons en tirer les leçons en évaluant nos expériences, en suivant nos progrès et en adaptant nos procédures en tant que de besoin et quand il y a lieu, et en tenant compte des observations formulées par les autorités nationales et les délégations. Grâce à ce processus d'évaluation, nous avons déjà décelé la nécessité de former des inspecteurs non seulement aux aspects techniques des inspections, mais aussi aux aspects politiques, plus vastes et souvent moins précis, de la conduite des inspections. Le personnel de l'OIAC affecté à ce secteur doit non seulement se composer de spécialistes techniques, mais aussi être à même de faire preuve, le cas échéant, de la sensibilité politique voulue face à certaines situations. En conséquence, la formation actuelle et future des inspecteurs abordera également ces aspects des inspections, préparant ainsi les inspecteurs à faire face à des situations qui requièrent un sens politique aiguisé et la vigilance d'une personne avertie. J'ai l'intention de veiller à ce qu'à l'issue de leur formation initiale, les inspecteurs de l'OIAC soient

régulièrement informés des changements politiques qui les concernent dans le cadre du vaste programme de recyclage du personnel.

8. Il importe aussi de garder à l'esprit que les Etats membres ratifient cette Convention de leur plein gré et ont donc chacun pris des engagements pour en respecter pleinement l'esprit et la lettre. Cela vaut particulièrement lors des inspections systématiques des installations se trouvant sur le territoire d'un Etat partie, où notre rôle principal consiste à aider l'Etat partie en question à prouver son respect de la Convention. Les inspections systématiques ne visent pas à rechercher le coupable - elles sont le moyen qui permet à chaque Etat partie de prouver qu'il respecte l'engagement qu'il a librement pris de se conformer aux modalités de la Convention. Cela ne veut pas dire que nous devrions occulter ces lacunes ni omettre de demander des éclaircissements lorsqu'il y a lieu, mais cela veut dire que nous devrions conduire notre travail courtoisement, en étant aussi tolérants que possible vu les circonstances.
9. Il importera aussi que les inspecteurs réfléchissent bien aux différences culturelles qui existent entre nos Etats membres. Il faut toujours se rappeler qu'une observation ou une action fortuite qui serait parfaitement acceptable dans un pays pourrait tout aussi bien être perçue comme extrêmement grossière dans un autre. J'ai conscience du fait que tout cela rendra votre tâche plus difficile mais, en définitive, le rôle d'un inspecteur consiste essentiellement à anticiper les difficultés et, partant, à mieux pouvoir les résoudre. Il n'est pas facile de garder son sang froid - surtout quand on est fatigué, épuisé par le voyage -, et que l'on rencontre une situation difficile - mais c'est une faculté que nous devons tous acquérir si nous voulons réussir notre mission. Il est capital pour nous de cultiver au maximum l'art de la négociation et de la diplomatie.
10. De même que tous les autres fonctionnaires du Secrétariat, les inspecteurs devront être conscients de l'importance décisive du respect, sans exception, de toutes les règles relatives au traitement de l'information confidentielle. Les membres du personnel doivent respecter ces règles en dehors du strict périmètre de leur lieu de travail, dans le cadre de leur vie privée. Une conversation imprudente, par exemple, peut être aussi dommageable que le traitement imprudent d'une information confidentielle. La part dévolue à ce sujet dans le cours de formation traduit bien l'importance que doit revêtir la notion morale de confidentialité à tous les stades de notre travail. Vous apprendrez que les informations confidentielles ne peuvent être fournies au personnel du Secrétariat qu'en application du principe du "besoin d'en connaître", afin de réduire au strict minimum le nombre de fonctionnaires du Secrétariat ayant accès à l'information confidentielle des Etats parties. En tant que Directeur général, je suis responsable au premier chef de la protection de l'information confidentielle. Depuis ma nomination, j'ai effectivement pris très au sérieux cette obligation. Je compte sur chacun des stagiaires pour observer scrupuleusement les règles strictes qui ont été mises en place concernant le traitement et la protection de l'information confidentielle.
11. Toutefois, des questions graves et importantes comme la mise en oeuvre intégrale et consciencieuse du régime de confidentialité de l'OIAC ne devrait pas nous faire oublier le plaisir que nous avons aujourd'hui de commémorer le premier jour où les stagiaires participant à ce cours vont entrer dans ce que je considère comme la famille de l'OIAC. Lorsque j'ai pris mes fonctions l'année dernière, il était évident pour moi que si l'Inspectorat est - passez-moi l'expression - l'âme de l'OIAC, tout le personnel

de l'Organisation forme une seule et même équipe, une seule et même famille. Je veux insister sur le fait que tous les éléments constitutifs forment une unité, chacun jouant un rôle essentiel dans un tout bien équilibré. Je sais que ce concept est particulièrement difficile à saisir à l'heure actuelle, répartis comme nous le sommes entre différents bâtiments et lieux géographiques, mais j'espère qu'avec le prochain emménagement dans le nouvel immeuble du siège, il sera évident qu'il n'y a pas deux catégories de personnes à l'OIAC - les inspecteurs et les autres. A cet égard, les inspecteurs font tout autant partie du personnel que, par exemple, la réceptionniste ou moi-même. En tant que Directeur général, je me suis évertué et continuerai à mettre tout en oeuvre pour constituer une équipe cohérente travaillant de concert pour atteindre notre objectif commun - qui est l'élimination complète et définitive des armes chimiques.

12. Dans le même esprit, permettez-moi de conclure en remerciant une fois encore tout ceux qui ont contribué à ce cours et en saluant chaleureusement l'ensemble des stagiaires. Je vous souhaite tout le succès possible dans les mois à venir et j'ai hâte que l'on me fasse part de vos progrès encourageants.

- - - 0 - - -